Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260203-DEL-2026-02-07-DE
Date de télétransmission : 04/02/2026
Date de réception préfecture : 04/02/2026

Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Effectif légal : 29
En exercice *: 27*
Présents *: 18*
Absents représentés *: 9*
Absents non représentés *: /*
Ne prennent pas part au vote *: /*
Votants *: 27*
Date de convocation *: 27 janvier 2026*
Date d'affichage de la convocation *: 27 janvier 2026*

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 3 Février 2026

Délibération n° DEL.2026-02-07

Plan de financement relatif au projet de vidéoprotection

Le 3 février 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BAUDU Claire. BIESSE Thierry. CERVEAU Frédéric. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : BROUSSE Franck à AILLOT Sonia. CATON Samuel à LECLERC Stéphanie. FLEURIER-LEFORT Gaëlle à MERCIER Martine. JORO Vincent à PRUDENT Didier. LE PAVOUX Éric à BAUDOUIN Marie-Christine. LEGER Pauline à DUR-TOMAS Chantal. MANIVERT Sonia à LEUILLER Patricia. MEGHERBI Djamel à CERVEAU Frédéric. MONDON Josiane à DESROCHES Gilles.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : PRUDENT Didier.

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260203-DEL-2026-02-07-DE
Date de télétransmission : 04/02/2026
Date de réception préfecture : 04/02/2026

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet concernant la mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 20 janvier 2026,

Considérant qu'à ce titre, la Commune souhaite solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre du dispositif Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Appel à projet 2026 – Programme S « Sécurisation », ainsi qu'auprès de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus dans le cadre du dispositif Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement relatif à la mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal :

Dépenses (HT)		**Recettes (HT)**	
Objet	**Montant**	**Sources**	**Montant**
Vidéo protection	59 000 Euros	État – 50% Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Appel à projet 2026 – Programme S « Sécurisation »	35 818 Euros
Raccordement électrique	12 636 Euros	Communauté d'Agglomération Bourges Plus – 25% Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes	17 909 Euros
		Commune de Saint-Germain-du-Puy – 25%	17 909 Euros
TOTAL	**71 636 Euros**	**TOTAL**	**71 636 Euros**

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'État et de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer et à suivre l'exécution de tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Didier PRUDENT

La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 4 février 2026 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
https://www.saintgermaindupuy.fr